67e ANNEE. — N° 10

DIMANCHE 23 JANVIER 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il suffit de bien peu de temps, parfois, pour faire d'un événement tragique un fait divers sans importance. C'est ce qui se passe pour le complot catalan. — On recommence à discuter la question d'une entente franco-italienne. Réponse de M. de Monzie, interrogé à ce sujet par un journal italien. Il faut examiner pratiquement ce problème et jouer cartes sur table. — L'exposé fait par M. Briand de notre politique étrangère a montré les résultats qu'elle a déjà obtenus et le but qu'elle poursuit. A ses adversaires de dire maintenant ce qu'ils proposent à la place.

Comme on a tort, souvent, de s'émouvoir ! Il est de certaines expériences qui font penser que le dernier mot de la sagesse pratique et utilitaire — qui n'a rien à voir avec la haute raison spéculative — est peut-être celui par lequel pendant la grande guerre les poilus accueillaient les pires misères : « il ne faut pas s'en faire ! »

En tout cas, il suffit parfois d'un peu de temps passé pour faire d'un événement qui paraissait tragique un fait divers sans importance. Rappelez-vous l'émotion causée par la découverte du « complot catalan » qui nous révéla les vilaines intrigues ourdies en France par la basse police de Mussolini ! Il semblait qu'il pût sortir de là des complications redoutables et que ce complot impuissant à faire le moindre mal à Alphonse XIII risquait de nous brouiller avec l'Italie.

Mais celle-ci, devenue subitement sage, recula devant les conséquences entrevues ; le dictateur mit un bœuf sur sa langue ; les rodomontades de la presse fasciste s'apaisèrent tout à coup. Les menaces firent place à une mauvaise humeur silencieuse. Elle ne cessa pas de nous détester ; elle cessa de nous le dire. Et, à la faveur de ce calme inespéré, tout s'arrangea pour le mieux et le procès du terrible complot s'est ouvert jeudi dans l'indifférence générale.

⁂

Et ceci permet d'examiner d'un esprit apaisé et accessible au seul raisonnement la question d'une union franco-italienne. Sur ce grave problème, M. de Monzie, interrogé par *la Transalpine*, a fait des déclarations qui valent d'être rapportées car elles ont du moins le mérite de poser la question sur le seul terrain où il est possible de lui trouver une solution. Voici le texte de la réponse faite par le sénateur du Lot :

« Je déteste la politique sentimentale, d'abord parce qu'elle est fondée sur une constante hypocrisie ; les peuples n'aiment qu'eux-mêmes ; tout ce qui n'est pas égoïsme sacré n'est qu'illusion ou simulacre.

« L'union entre la douce France et l'Italie mystique n'est qu'un thème usé de littérature. Nos raisons de nous unir sont géographiques, ethnographiques, démographiques, elles sont maritimes, elles sont africaines, elles sont nombreuses, évidentes, pressantes, mais empruntées toutes à des réalités, non à des doctrines.

« Toute rétrospective est mauvaise entre nous. Toute ingérence est vaine, irritante, dangereuse.

« Ce qui manque au rapprochement franco-italien, c'est l'occasion d'un *do ut des* général.

« On ne se parle que les lèvres pincées comme si, de part et d'autre, on craignait de laisser échapper quelque secret compromettant.

« Or, il n'y a pas de secret dans nos vues françaises e il ne semble pas y en avoir pour les projets italiens.

« Mais, d'un côté comme de l'autre, on réserve une marge de mystère.

« Cette réserve fait riche ! dirait un Titi de chez nous.

« Au vrai, elle nous appauvrit des bénéfices d'une collaboration plus nécessaire encore dans la paix que dans la guerre.

« Ma conclusion ? Un mot d'ordre : cartes sur table.

« Qui l'osera ? Le difficile est dans cette initiative que paralysent d'assez mauvais commentaires. Que si quelque accalmie de presse, quelque euphorie d'opinion se produisait, il n'y aurait pas lieu d'attendre pour régler cette bouderie d'Occident l'injonction de causer qui nous viendra d'Orient. »

« Il n'y a pas de mystère dans la politique française », dit M. de Monzie. C'est vrai ! « Il ne semble pas y en avoir pour les projets italiens », dit-il ensuite.

Est-ce bien sûr ?

C'est, en tout cas, ce qu'il faut savoir. Et voilà pourquoi M. de Monzie a bien raison d'ajouter : « cartes sur sur table ! »

Si l'Italie désire une entente, il faut qu'elle parle clair et qu'elle précise dans quel but et par quels moyens. Cela est d'autant plus nécessaire que jusqu'ici et en toutes occasions la presse et les orateurs fascistes ont émis des prétentions susceptibles d'amener la guerre plutôt que l'alliance.

⁂

L'exposé tant attendu de la politique gouvernementale à l'égard de l'Allemagne a été fait par M. Briand devant la commission de la Chambre et ce n'est pas parce qu'il est éloquent qu'il a triomphé de ses adversaires, c'est parce qu'il a raison.

A ceux qui s'enquièrent des résultats, il a répondu par des faits. Cette politique a obtenu une déclaration solennelle de l'Allemagne reconnaissant devant 52 nations nos frontières de l'Est; elle a obtenu que l'Angleterre s'engage à les défendre avec toutes ses forces ; elle a obtenu qu'elles soient protegées par une zone démilitarisée ! Si on dit de cela que ce n'est rien, de quoi dira-t-on que c'est quelque chose ?

Et enfin c'est aux adversaires de cette politique à répondre à leur tour. L'attitude du gouvernement vise à établir un régime de paix dans la confiance, de paix par le droit et, si on peut ainsi dire, *de paix par la paix !* Elle a son but qu'elle précise et ses moyens qu'elle indique !

A cela, qui est cohérent et logique, il ne suffit pas de répondre : nous n'en voulons pas.

Il faut dire ce qu'on veut et comment on le veut !

A la politique de paix du gouvernement quelle est la politique que lui oppose ses adversaires ? Qu'ils parlent maintenant !... on attend !

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ÉCRITS

LES LARMES DE CHARLOT

Charlot, son petit chapeau sur le bout du nez, les jambes croisées, appuyé sur sa petite canne qui plie, Charlot que nous ne pouvons pas nous représenter autrement, jette les accents de sa douleur à tous les échos de Los Angeles.

Alors quoi ? c'est sérieux ? il a du chagrin ? du vrai chagrin, et pour une femme !

Lui qui pinçait les mollets des girls ou qui, du crochet de sa canne, attirait les « misses » dont il baisait les lèvres avec une joyeuse inconvenance!

Oui ! c'est comme ça !

Comme je ne sais quel milliardaire américain voit toute son existence gâchée par son estomac, la gloire et la fortune de Charlot n'ont plus pour lui aucune saveur. Il souffre du cœur !

Et c'est la fin de tout !

Les spectateurs sensibles ne pourront plus en l'apercevant sur l'écran se réjouir sans contrainte. Ils auront l'impression qu'il se force, qu'il se contraint, que sa gaîté n'est que du chiqué, du métier et qu'en cherchant à les amuser il reste, lui, hanté de son idée fixe, torturé secrètement d'une douleur qui doit lui paraître d'autant plus lourde qu'il est obligé de la dissimuler.

Toujours l'histoire de Paillasse !

Je crois cependant qu'en France les journalistes seraient plus discrets et qu'ils ne câbleraient pas au monde entier qu'un de nos grands hommes souffre d'une peine sentimentale. On se raconterait les détails d'un pareil désespoir, à voix basse, dans les couloirs d'un théâtre, dans les salons, à dîner. Mais on ne livrerait pas au grand public le secret d'un ami, sans être un mufle ou un goujat.

Ce qui peut paraître le plus pénible dans la souffrance peut-être très sincère de Charlot, c'est qu'elle semble servir sa publicité. [De l'Œuvre]. — *D.*

Informations

A la Commission des Finances

Le président de la commission des finances doit rendre visite au président du Conseil, ministre des finances pour lui demander de bien vouloir venir devant la commission afin d'expliquer à celle-ci quelles sont ses intentions en ce qui concerne la stabilisation, la réforme monétaire, les dettes interalliées, le monopole des allumettes et d'une façon générale pour lui demander de s'expliquer sur les ressources de la trésorerie et le rendement des impôts. Cette audition du président du Conseil aura vraisemblablement lieu la semaine prochaine.

Bilan de la Banque de France

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France accuse une diminution de 900 millions des avances à l'Etat et une diminution de 704.456.805 fr. des billets en circulation.

Les achats d'or, d'argent et de devises s'élèvent à 1.637.596.033 en augmentation de 55.778.807 sur la semaine précédente.

Création de Banques

M. Chastanet, député de l'Isère, et plusieurs de ses collègues du groupe socialiste ont déposé une proposition de loi tendant à la création d'une banque des départements et des communes.

Un traité franco-roumain

Le 10 juin 1926, M. Briand, ministre des affaires étrangères de France, et M. Constantin Diamandy, ministre de Roumanie à Paris, ont signé un traité franco-roumain qui peut se subdiviser ainsi :

« 1. Un traité d'alliance et un pacte de non-agression ;

« 2. Un protocole additionnel à ce pacte ;

« 3. Une convention d'arbitrage pour le règlement pacifique de toute contestation qui pourrait surgir entre les parties contractantes. »

Le complot catalan

Les débats du complot catalan ont commencé jeudi, à Paris, devant la 11e Chambre correctionnelle présidée par M. Fredin.

M. le substitut Gaudel soutient l'accusation.

Le colonel Macia et ses co-inculpés catalans sont défendus par Mes Henry Torrès, Zévaès, Gabriel Pierre, Cot, Pierre Loewel.

Me César Campinchi représente Ricciotti Garibaldi.

Tous sont inculpés de distribution, détention d'armes de guerre, détention de cartouches et autres munitions de guerre, détention de dépôt d'armes, détention de machines ou engins meurtriers, ou incendiaires, ou explosifs et complicité.

M. Tchitcherine à Paris

M. Tchitcherine viendrait à Paris à la fin du mois prochain. Sa présence qui serait assez courte, coïnciderait avec la reprise des négociations franco-soviétiques pour le règlement des dettes.

Il se pourrait également que M. Jean Herbette, ambassadeur de France à Moscou, qui n'a pas pris de congé depuis plus de deux ans, vienne en France à cette époque.

L'Allemagne et la C. D. R.

Le tribunal d'arbitrage du plan Dawes va statuer sur le litige qui s'est élevé entre la Commission des réparations et le Reich. L'Allemagne demande qu'on déduise des sommes à verser aux Alliés les indemnités qu'elle a allouées à ses ressortissants, conformément à l'article 297 du traité de Versailles, en raison de la vente ou de la mise sous séquestre de leurs biens en pays alliés ou associés.

La Commission des réparations s'est élevée, le 25 février dernier, contre la thèse allemande. Le tribunal d'arbitrage tranchera ce différend qui porte, théoriquement, sur 9 milliards de marks-or.

Contre le traité de Lausanne

Le sénateur William H. King, qui a déclanché au Sénat l'attaque contre la ratification du traité de Lausanne, explique son attitude par les motifs suivants. Ce traité ne contient pas les garanties qui avaient été promises à l'Arménie par feu le président Wilson et il ne protège pas suffisamment les intérêts des chrétiens en Turquie.

La crise allemande

Le chancelier Marx a eu un entretien avec le président de la fraction parlementaire du parti populiste, M. Scholz. A la suite des difficultés qu'il a rencontrées pour la formation d'un cabinet des partis du centre, M. Marx s'est rendu à la présidence d'Empire, où il a déclaré au maréchal von Hindenburg qu'il renonçait à former le cabinet. Le président d'Empire a déclaré qu'il réservait sa décision.

Le contrôle militaire en Hongrie

Dans les cercles officiels, on confirme que le gouvernement hongrois a entrepris des démarches auprès des grandes puissances, en ce qui concerne l'abolition du contrôle militaire en Hongrie. Des démarches analogues sont faites auprès de la Conférence des Ambassadeurs. On ajoute que la nécessité d'informer les gouvernements des autres Etats ne s'est pas encore présentée.

Au Maroc

Le 13 janvier, un parti dissident a enlevé 800 moutons aux Aïd-Abd-el-Louli, du cercle de Ksiba.

Nos forces supplétives poursuivent les Djicheurs et ont réussi à leur reprendre la plus grande partie du bétail volé.

Le 16 janvier, les partisans Béni-Ouriaghel patrouillant dans le Djebel-Moktar-el-Hadid, cercle du moyen Ouergha, ont fait prisonniers deux dissidents armés.

En Chine

On mande au *Daily Telegraph* qu'un missionnaire a été assassiné à Fou Tchéou. Deux hôpitaux, une école et une mission américaine ont été pillés et les sujets britanniques sont journellement malmenés par la foule.

La majorité des étrangers ont quitté Chen-Tou et le consul est parti le 21 janvier. Sur leur demande, les femmes britanniques sont restées à Chun King.

Il y a 320.000 étrangers en Chine dont 2.215 Français.

Au Mexique

Les autorités mexicaines démentent catégoriquement la rumeur mise en circulation selon laquelle l'évêque Diaz aurait été exécuté.

On donne au contraire à entendre que le prélat rentrerait prochainement dans son diocèse de Tabasco.

EN PEU DE MOTS...

— Un tremblement de terre a causé de graves dégâts dans les districts d'Elisabethpol. 44 localités ont été en partie dévastées.

— La Seine monte. A Nogent-sur-Seine, l'eau atteint 2 m. 50.

— Le produit total des jeux dans les casinos en France, pendant l'année 1926, a atteint le chiffre record de 380 millions, dépassant de 128 millions le rendement de 1925.

— On annonce la mort d'un bavarois, nommé Frankenberg, qui fut fiancé 120 fois. Il se fiançait à de riches veuves, empochait leur dot et disparaissait au bon moment.

NOS ÉCHOS

Une étrange histoire.

Voici une bien étrange histoire espagnole.

En septembre dernier, s'embarquait sur le transatlantique *Madrid* se rendant en Argentine, une jolie jeune fille de vingt ans, Mlle Maria Olviedo. Comme le *Madrid* arrivait en vue de Buenos-Ayres, les passagers constatèrent qu'il poussait au menton de leur compagne de voyage des poils follets en abondance, sans préjudice d'une légère moustache sur la lèvre supérieure. Croyant à une mystification, le capitaine fit examiner le sujet par le médecin du bord qui constata qu'il s'agissait d'un cas d'hermaphrodisme.

Bien que Maria Olviedo eût des papiers parfaitement en règle, les autorités argentines lui interdirent de descendre à terre et lui intimèrent l'ordre de rentrer en Espagne, par le même bateau et en costume masculin. La jeune fille jura que d'aucune manière elle ne rentrerait en Espagne où elle avait son fiancé : « Plutôt la mort que la honte ! » dit-elle. Et à la fin de la traversée, au moment où le *Madrid* pénétrait en rade de Vigo, elle se jeta à la mer. Son corps n'a pas été retrouvé.

C'est certes là une aventure mélancolique, mais dont il faut avouer que l'héroïne n'était pas à la page. Etant données les nouvelles modes couturières et l'application que mettent aujourd'hui les femmes à s'habiller autant que possible en hommes, — on n'a, pour s'en rendre compte, qu'à feuilleter les catalogues des grands magasins ! — il est difficile de comprendre pourquoi celle-ci a préféré mettre fin à ses jours qu'endosser un complet veston. Costume qui semble être devenu le rêve du sexe qui portait jadis la jupe. Et quand à cette aimable petite barbe, je pense que toutes ses amies et parentes la lui auraient envié, et que son fiancé lui-même ne la lui aurait pas reprochée, car il doit être, lui, strictement rasé. Et elle aurait été parfaitement heureuse en ménage, car chacun sait de quel côté est la toute-puissance !

Les professeurs et le prix de la vie.

Le Syndicat régional des professeurs des lycées de garçons et de l'enseignement féminin de l'Académie de Lille vient de voter la résolution que voici :

Constatant que « les traitements des professeurs de l'enseignement secondaire représentent environ le quadruple des traitement d'avant-guerre, reconnus officiellement insuffisants à cette époque, alors que la vie est devenue sept fois plus chère », le Syndicat régional, qui compte la presque unanimité des professeurs de l'Académie de Lille : « 1° est disposé à centraliser les offres d'emploi ou de travaux à domicile, dont certains professeurs pourraient se charger; 2° déclare que certains de ses membres sont ou seront dans la nécessité d'abandonner l'Université pour rechercher des emplois qui leur assureront une rémunération décente ».

Heureux temps !...

Edgar Hément, le vieux journaliste parlementaire qui vient de mourir, était plein d'anecdotes... Il contait notamment qu'un jour, à la Chambre, en 1895, Alexandre Ribot fut interpellé par un député, qui lui reprocha de ne pas lui témoigner assez de sympathie. Ribot ne souffla mot ; mais ensuite dès que son interpellateur prenait la parole, Ribot se dressait à son siège et réclamait « l'affichage », même lorsqu'il ne s'agissait que d'une simple interjection.

Heureux temps !... Heureux hommes...

LE LISEUR.

PROMENADES ET RENCONTRES

ÉGLOGUE...

Une froide après-midi de janvier. Il fait bon la passer dehors après des soirées pluvieuses qui nous confinèrent « ol contou », sur la caisse à sel de la cuisine, siège un peu rude mais parfait pour taquiner les bûches et égayer de feux d'artifice d'étincelles la pénombre tôt venue...

Je cours les côteaux et foule ces mêmes friches où j'errai tant de fois jadis, mais dont j'ai désappris les détours des sentiers. A quoi bon d'ailleurs s'appliquer à retrouver des pistes à peu près effacées sur le sol comme dans ma mémoire. La terre est élastique sous les herbes humides et les feuilles sèches. Aux buissons chevelus et aux branchettes raides des arbres, à peine quelques gouttes d'eau restent suspendues qui tremblent mais ne tombent point. De vifs rayons de soleil filtrent à travers les nuages et changent en rivière de diamants ces rangs de perles aériennes. Des merles filent de ronciers en ronciers ; ils semblent me faire un bout de conduite. Mais je m'intéresse surtout aux geais, plus nombreux et plus bavards. J'ai des raisons personnelles d'aimer ces oiseaux. Ma famille maternelle joignait à un autre le nom de « Guat » qui est, dans les parlers quercynois et périgourdin, celui de ces oiseaux. Il me semble avoir un peu des cousins chez ces effrontés aux ailes bleues et à la gorge fauve.

Sous Terragaya et sous Surgès, j'ai suivi des versants sévères, coupé des courbes profondes, troué des fourrés et longé des clairières. Me voici arrêté sur un éperon qui domine la rencontre de deux vallées, celle de l'Ourajoux qui descend du frau du Dégagnazès par un long détour et celle du ruisseau de Pont-Barrat qui vient directement du frau de Lavercantière. Près de l'angle d'un mur à pierres sèches qui servit de clôture à une immense vigne, je trouve ce que je désirais revoir au passage. C'est ce tumulus que les cartes d'Etat-major signalent et que l'on appelle, comme tant d'autres, la « tombe du Géant ». Il m'apparaît intact, sous son bouquet de chênes et sa gerbe de ronces. Un creux, encore vaguement rectangulaire, laisse voir une des faces de la puissante dalle qui s'enfonce de biais dans la terre parmi des éboulis anciens. J'ai souvent rêvé de demander son secret à cette butte sans doute jamais fouillée. Je souhaite que si quelqu'un réalise un jour ce dessein, il le fasse d'une pioche habile et respectueuse. Le trésor qu'il pourra découvrir aura sans doute peu de prix pour le vulgaire, peut-être beaucoup d'intérêt pour les savants...

Tournant vers l'est, j'entre maintenant dans les friches de l'Oustalou. Des moulins de Véry à Port-Barrat, ces bois maigres s'étagent au-dessus d'un vallon étroit, où des filets d'eau miroitent dans les prés, entre des saules ébranchés et difformes. Parmi les chênes, mille genévriers croissent hauts et drus. Sous ces piquantes quenouilles pavoisées de baies violettes, j'avise toute une série de ces pièges faits d'une pierre plate et de 3 bâtonnets qu'on nomme par ici des « quatre en chiffres ».

L'auteur responsable de ces traquenards n'est pas loin. Le voici ! C'est un garçonnet d'une douzaine d'années. Allongé sur l'herbe, il lit un journal à images. D'autres feuilles à vignettes coloriées jonchent le sol autour de lui. A dix pas, une chèvre, dressée contre un chêne, semble suspendue à la liane mordorée d'une ronce. Un peu plus loin, quatre ou cinq brebis et autant d'agneaux broûtent nonchalamment. Le liseur ne m'a pas entendu approcher. Je l'interpelle :

— As-tu des grives à vendre ?

Un sursaut l'a assis sur la mousse. S'il a redouté l'apparition des gendarmes, la mienne le rassure. Il répond, avec un sourire finaud :

— Les grives ? Elles sont moins sottes que moi... Voyez-les là-haut dans les branches du sorbier dont la tête ronde dépasse ces deux cerisiers sauvages. Elles ont l'air de se moquer du berger qui, d'ailleurs, leur tend des pièges par simple amusement. Je n'en ai pas pris quatre depuis la Toussaint et pourtant il en passe !

— Alors tu lis ?

— Il faut bien faire quelque chose... L'autre jour, sur la route, une auto passait. Elle portait un garçon de mon âge à qui j'ai crié bonjour. Il m'a jeté cette poignée de journaux...

— Ils sont intéressants ?

— Bien sûr ! Celui ci surtout. Il ne parle que de cinéma ; mais de quelle façon ? Ah ! quand j'aurai deux ou trois ans de plus, je laisserai les moutons et la chèvre se débrouiller tout seuls. Je filerai sur Paris...

Comme il disait ces mots, jaillit du fourré voisin une fillette ébouriffée, suivie de l'escorte rouge et noire d'un troupeau de dindons.

— Tu n'iras pas, cria-t-elle en un patois furieux... Monsieur, il vous conte des « messourgues ». J'ai assez de mes bêtes sans qu'il me passe les siennes ! Et puis, les grives le retiendront. Il en a pris trente depuis la Noël, sans compter les merles. Il les a vendues à Catus et très cher !

Le garçon, cette fois, s'était levé. Criant : « Menteuse ! menteuse ! », il s'élança vers sa dénonciatrice qui s'enfuit sous les chênes, accompagnée de ses dindons.

La chèvre, les brebis et même les agneaux à la course incertaine se jetèrent successivement sur leurs traces en bêlant...

Laissant le pâtre, sa pastourelle et leurs ouailles à ce beaucoup de bruit pour rien impromptu, je m'enfonçai dans le bois où déjà la nuit descendait...

Eug. GRANGIE

Chronique du Lot

IL FAUT FAIRE ATTENTION !

Nos lecteurs se rappellent la protestation que nous avons publiée contre le « dépeçage » du *Château-Rouge* de Salviac, emporté pierre à pierre par des antiquaires parisiens qui font métier de vendre aux Américains les belles œuvres d'art et les souvenirs historiques de notre pays.

Mais notre protestation arrivait trop tard. Le mal était fait. Dorénavant, si pareil vandalisme devait se reproduire, il faut arriver à temps.

Pour cela, il importe que nos amis et nos correspondants du Lot ne manquent pas de nous aviser aussitôt qu'ils soupçonneraient qu'on médite quelque part un pillage de cette nature. Grâce à l'appui de la Société « La Sauvegarde de l'Art Français » qui dispose de moyens puissants, nous aurions grande chance d'empêcher l'enlèvement et le départ définitif d'une de ces œuvres qui font l'illustration et la beauté de notre pays.

D'après certains avis parvenus récemment, la bande noire des brocanteurs d'antiquités et des mercantis de l'archéologie, après avoir exploité à fond la Bretagne et la Provence, va s'abattre sur nos régions du Centre...

Il faut faire attention !

500 millions à récupérer !

Les journaux publient une information qu'il serait bien regrettable de ne pas souligner.

Cette information est la suivante :

« La commission des marchés et spéculations s'est réunie au Palais-Bourbon pour discuter les conclusions du rapport de M. Taton-Vassal sur les prix de revient et les prix de vente du monopole des poudres.

« D'après le rapporteur, ce monopole est administré de telle façon qu'il fait perdre au Trésor environ 500 millions par an.

« Un ordre du jour a été voté invitant la direction des poudres à respecter la volonté du Parlement et les instructions ministérielles dont il n'a jamais été tenu aucun compte. »

En lisant cette information, tout bon contribuable prendra sa tête entre les deux mains et... réfléchira.

Quelles réflexions pourra-t-il faire ? Autant qu'il se creuse les méninges, il n'en fera jamais qu'une, celle qu'il fait depuis déjà longtemps : « Sera-ce donc toujours la même chose ? On me surcharge d'impôts, et on ne tarabuste pas les services d'Etat qui laissent perdre des sommes énormes que le budget serait bien aise d'encaisser ! »

Oui ! Cette réflexion du contribuable est on ne peut plus juste, et l'ordre du jour voté par la Commission des marchés et spéculations de la Chambre la confirme hautement !

Eh ! quoi ! Il est démontré qu'un service d'Etat fait perdre au Trésor 500 millions par an, et cela parce que la gestion est défectueuse ; il est prouvé que ce service-là ne « respecte par la volonté du Parlement ; qu'il n'a jamais tenu compte des instructions ministérielles qui lui ont été adressées », et on s'étonnerait que le contribuable ne protestât pas ?

Quand le contribuable n'est pas en règle avec le fisc, il est vite rappelé à l'ordre, et, bon gré, mal gré, il est obligé de s'incliner.

Il ferait beau voir qu'il ne s'inclinât pas devant la volonté du Parlement et les instructions ministérielles !

Et c'est pourquoi le contribuable qui, depuis quelques années voit ses feuilles d'impôt grossir démesurément, a bien le droit de s'étonner qu'une Commission officielle puisse déclarer qu'un monopole fasse perdre au Trésor 500 millions par an.

Toutefois, le contribuable doit éprouver une satisfaction devant cet aveu quasi-officiel, car il lui semblera, puisque l'on a osé faire une pareille révélation, qu'à l'avenir, les pouvoirs publics avertis feront en sorte que la volonté du Parlement et les instructions ministérielles, — en ce qui concerne au moins le monopole des poudres, soient observées et que 500 millions de plus restent dans la caisse du Trésor. Ce qui ne veut pas dire que ces 500 millions seront défalqués des impôts réclamés au contribuable !

Mais la question n'est pas là : le tout est qu'une fois pour toutes, on mette fin à un gaspillage.

Or, c'est bien ce qu'a indiqué la Commission des marchés et spéculations. Et on ne peut que la féliciter et la remercier de l'ordre du jour qu'elle a voté !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors vient de recevoir la lettre suivante :

Ministère du Commerce et de l'Industrie, Secrétariat général des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Paris, le 13 janvier 1927,

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de l'étude entreprise pour l'application du décret portant régionalisation des services extérieurs des P. T. T., il a paru possible de maintenir un emploi d'Inspecteur du service électrique à Cahors, situation qui donne satisfaction au désir que vous avez bien voulu exprimer dans votre récente lettre.

Je suis heureux de pouvoir vous en informer.

Veuillez agréer, etc., etc.

Subventions

A la suite de démarches faites par MM. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-Questeur, au nom de leurs Collègues du Département, M. le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder les subventions suivantes :

Le Breil : Exécution d'un projet d'abreuvoir-lavoir : 2.566 frs.

Cazillac : Chemin rural de Murat : 8.833 frs.

Fraissinet : Chemin rural de Pesquié : 20.500 frs.

Luzech : Chemin rural de Trescol : 22.366 frs.

Martel : Chemin rural de Grand-Lac : 13.600 frs.

Salviac : Chemin rural de Mazou : 9.866 frs.

St-Félix : Chemin rural de St-Rames : 20.666 fr.

Tauriac : Chemin rural de Puybrun à Bétaille : 15.500 fr.

Le Vigan : Chemin rural de Lacourtade : 21.133 fr.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Alphonse Mazet, originaire de St-Romain, capitaine aux inscrits maritimes à Cette, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales est attribuée à MM. Crubilié (Pierre), et Dupas (Olympe), à Gourdon.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

M. Batcèque, Receveur à bicyclette à Rabastens (Tarn), qui avait été nommé Receveur-Entreposeur à Figeac, est maintenu sur sa demande, à Rabastens.

M. Pezet, Vérificateur à St-Céré qui avait été nommé en la même qualité à Limoges, est, sur sa demande maintenu à St-Céré.

M. Malaret, Vérificateur S. R. F., à Cahors, est nommé Vérificateur mobile pour le département du Lot.

Nos félicitations.

P. O.

Notre compatriote M. Dubuc, (de Thédirac), est nommé chef de gare à Maurs (Cantal). Félicitations.

Le prix du pain à Paris

Le prix du kilo de pain sera payé à Paris, 2 fr 20 au lieu de 2 fr. 25 à partir du 27 janvier dans le département de la Seine.

Médecine coloniale

Un arrêté du Gouverneur général de l'Algérie du 22 décembre 1926 vient de soumettre à un régime spécial cinquante postes de médecins de colonisation. Ces praticiens, appelés à exercer exclusivement dans les centres ruraux, recevront un traitement allant de 24.000 à 32.000 francs augmenté de l'indemnité algérienne de 25 0/0. Ils seront astreints aux mêmes obligations que les médecins de colonisation appartenant au cadre ordinaire ; comme ces derniers, ils pourront faire de la clientèle privée, sous réserve de donner gratuitement leurs soins à toutes les personnes indigentes et à toutes les personnes nécessiteuses inscrites sur des listes dressées par une Commission spéciale.

En vue du recrutement de dix titulaires pour les postes en question, un concours sera ouvert le 2 avril 1927 à Alger, à Paris (Office de l'Algérie) et à la Préfecture des villes de France possédant des facultés ou écoles de médecine.

Les candidats devront faire parvenir leurs demandes au Gouvernement général de l'Algérie (Direction de l'Intérieur) avant le 2 mars 1927.

Pour tous renseignements, s'adresser au Gouvernement Général de l'Algérie (Direction de l'Intérieur, 2e Bureau).

Ensemencements d'automne

Voici les évaluations au 1er janvier 1927 des ensemencements d'automne dans le Lot :

Surfaces ensemencées : Blé d'hiver : 57.000 hectares ; Méteil : 1.000 hectares ; Seigle : 7.500 hectares ; Orge d'hiver :700 hectares ; Avoine d'hiver : 12.000 hectares.

L'état de ces cultures est coté 75, c'est-à-dire : bon.

Taxe d'apprentissage

MM. les industriels et commerçants assujettis à la taxe d'apprentissage sont informés qu'ils doivent adresser à la préfecture, avant le 1er mars, la déclaration, en double exemplaire, des appointements, salaires, rétributions quelconques qu'ils ont payés en 1926 en vue d'établir les rôles de l'exercice 1927.

Des formules de déclarations sont à leur disposition dans les mairies.

En cas de déclaration inexacte, la partie omise sera taxée du double droit.

Sont assujettis à la taxe : toutes les personnes ou sociétés exerçant une profession industrielle ou commerciale, ou se livrant à l'exploitation minière, ou concessionnaire d'un service public.

Ne sont pas assujetties : les personnes qui auront payé un chiffre de salaires inférieur à 10.000 francs et celles énumérées à l'article 10 de la loi du 30 juin 1923, qui ne sont pas assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

ooo

CAHORS

Question intéressante

On lutte pour rendre la vie moins chère : et dans chaque ville, il y a des Comités, des Ligues qui s'efforcent à obtenir ce résultat.

Il est donc intéressant d'indiquer les moyens employés dans certaines villes pour provoquer la baisse du prix des denrées.

Sous ce titre, nous lisons dans le « Courrier du Centre » :

« — *Contre la vie chère.* — A Montauban fonctionne une commission de surveillance des prix, section du Comité économique départemental.

Cette commission avait déjà établi un barème du prix de vente de la viande de boucherie au détail, d'après les cours du bétail sur pied.

Ce barème mobile suit les fluctuations de la viande sur pied.

Après entente avec le syndicat des charcutiers, le même travail vient d'être fait pour la charcuterie vendue au détail.

Ainsi, le cours des porcs étant actuellement de 8 fr. sur pied, le barème fixe pour la 1re catégorie, filet et jambon, 15 fr. 50 le kilo ; 2e catégorie, côtelettes, épaules, collier, 14 fr. 20 ; 3e catégorie, lard maigre, panne, graisse, 12 fr. 50 le kilo.

Automatiquement, si une baisse ou une hausse se produit, le barème suit la fluctuation sans qu'il soit nécessaire de discuter sur les prix à appliquer à la vente au détail. »

Les Amis des Arts

Quelques heures de Belle Musique

Le public amateur a passé hier soir quelques heures de charme et de ravissement à écouter deux purs artistes — Mlle Lucette Descaves et M. William Cantrelle — interpréter de belles œuvres musicales.

Plaisir trop rare à Cahors et dont nous sommes redevables aux dirigeants de cette *Société des Amis des Arts* que nous ne saurions trop remercier et dont nous voudrions voir les efforts soutenus et encouragés par le fervent appui des nombreux cadurciens capables d'apprécier la valeur éducative du grand art musical.

Nous avons dit l'intelligente diversité du programme qui nous était offert. Il présentait une variété d'œuvres choisies parmi plusieurs époques et plusieurs écoles, chacune d'elles bien caractéristique de la manière du Maître interprété.

Malheureusement, il nous est impossible, dans cette brève relation, de donner une idée complète de cette soirée et nous sommes, à notre vif regret, obligés de nous en tenir à de rapides notations sur les œuvres et sur les artistes.

Signalons surtout la profondeur du sentiment, l'ampleur grave et magnifique avec quoi Mlle Lucette Descaves et M. William Cantrelle ont su rendre l'admirable *andante* de la « Sonate en fa » de Beethoven. Ils ont donné à cette page toute sa valeur ; ils en ont fait sentir la puissance d'émotion qui semble exprimer dans un style magistral une longue plainte douloureuse. Le public, enthousiasmé, leur a témoigné par de longs bravos le plaisir éprouvé.

Dans le *Carnaval* de Schumann, Mlle Lucette Descaves a manifesté la puissance de son jeu ; mais où nous l'avons particulièrement admirée, c'est dans sa superbe interprétation de Chopin dont elle a senti et dont elle a su exprimer — ce qui est rare — la nervosité fiévreuse et la passion tourmentée comme le font seulement les maîtres du piano. Le beau talent de cette jeune artiste s'est révélé sous un nouvel aspect dans cette sorte de peinture musicale qui s'appelle les *Jeux d'eaux*, de Ravel (dont elle fait miroiter et scintiller tous les reflets) et dans la *Seguedilla* d'Albeniz.

De M. William Cantrelle, on peut dire qu'il met au service d'un remarquable tempérament musical des dons acquis d'exécutant qu'il semble difficile de dépasser. La pureté et la beauté du son, la puissance et la délicatesse de l'archet, la maîtrise parfaite de son instrument lui permettent : tantôt de se jouer des difficultés techniques accumulées dans un morceau tel que *La Clochette* de Paganini ; tantôt de faire admirer la fluidité et la transparence mélodique de Debussy comme dans l'exquise et précieuse *Fille aux cheveux de Lin* ; tantôt de traduire avec intensité la grave beauté du style de Schumann ou le charme mélancolique d'un lied de Schubert.

Bref, ce nous est un vif plaisir de noter ici le succès très grand et très mérité de ces deux artistes. Ils ont droit à nos félicitations et à nos remerciements.

On retient leurs noms à Cahors où l'on espère bien les entendre et les applaudir de nouveau.

E. L.

A la manière de...

UN MAL QUI RÉPAND LA TERREUR

(Scène VII des Burgraves). V. H.

Bien !
Qui que vous soyez avez-vous ouï dire,
Que malgré les sirops, les purges, les colyres,
Les ventouses, les rhums, les lavements bénins,
Et la Prise de la Pastille des Sa Pink,
Il est un noir fléau, qui, dès les mois en embre,
Force la race humaine à bien garder la chambre,
Qui supprime aux plus forts leurs riches facultés,
Se riant des Docteurs avec facilité.
Vous a-t-on raconté que, malgré les droguistes,
Il déssèche la plume à maints gros journalistes,
Et qu'il met raplapla un poète en huit jours,
Rendant son cervelet plus vide qu'un tambour.
Vous a-t-on dit qu'il prend le pauvre en sa chaumière
Et le gros potentat en sa Villa d'Hyères ;
Qu'il sévit chez les Ducs, les Rois, les Empereurs
Et qu'il inspire au Pape une sainte terreur,
Se moquant du Coton et des tricots de laine
Et bafouant aussi la Ouate Thermogène,
Que la Garde qui veille aux Champs-Elyséens
N'en défend pas Doumergue au sourire si fin ;
Que les yeux et les nez coulent, tels des gargouilles,
Et que douze mouchoirs, pendant un jour, l'on mouille.
Vous a-t-on dit qu'il rend éreinté, blet, moulu,
Blossi, moisi, ranci, courbatu, vermoulu.
Qu'on en sort rétamé comme une casserole
Si l'on ne tombe pas dans la Morgue Espagnole.
Que les corps affaiblis sont bons pour d'autres maux
Taraudant à plaisir les cœurs et les cerveaux.
Vous a-t-on dit qu'il fait d'un admirable hercule
Un être rabougri, débile et ridicule.
Saviez-vous tout cela ? Non. Lisez les journaux
Vous verrez chaque jour les méfaits du fléau,
Qui, depuis Agrippa, nous tord s'il nous agrippe
Qui nous vient d'Italie et se nomme La Grippe ?

Armand LAGASPIE.

Office agricole du Lot

Les syndicats agricoles désirant organiser un champ d'expériences sur plantes sarclées (betterave, pomme de terre, maïs, tabac) sont invités à faire une demande à l'Office Agricole du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors, avant le 5 février 1927 en indiquant :

1° le nom et l'adresse de l'expérimentateur ;

2° la gare destinataire.

L'Office Agricole après examen des demandes enverra aux agriculteurs expérimentateurs les engrais nécessaires ainsi que tous renseignements voulus pour l'organisation et la conduite de l'expérience.

Caisse d'assurance mutuelle contre les accidents du travail agricole

La Caisse d'assurance accidents tiendra son Assemblée générale le 1er février 1927 à 14 heures à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

Ordre du jour :

1° Compte rendu moral et financier ;

2° Mesures à prendre conformément à la nouvelle loi de 1926 ;

3° Formalités à remplir en cas d'accident ;

4° Questions diverses.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre que M. Solinhac, notre sympathique Commissaire de police, vient d'être encore frappé dans ses plus chères affections, en la personne de sa tante Mme Ortal, décédée à Gramat.

Nous adressons à Mme, M. Solinhac et à la famille nos bien sincères condoléances.

Indélicat personnage

Nous avons mentionné, dernièrement, l'accident survenu à un de nos excellents concitoyens, M. Oiseau, employé chez M. Boué, entrepreneur de plomberie qui fit une chute assez grave.

Or, ainsi que nous l'avons indiqué, M. Oiseau, alors qu'il était étendu sur le sol, fut victime d'un vol.

Un passant s'approcha de lui et au lieu de lui porter secours, lui prit la montre.

Plainte ayant été déposée à la police, une enquête fut ouverte.

Grâce au signalement donné par les témoins, l'indélicat personnage vient d'être pincé.

C'est un nommé B..., demeurant à St-Sever, commune de Fontanes.

La gendarmerie de Lalbenque, prévenue par M. le Commissaire de police de Cahors, se rendit à St-Sever et interrogea le sieur B...

Celui-ci, après force réticences, finit par avouer son larcin.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Le mauvais temps

Encore une désillusion !

Après la période de pluies, de brouillards que nous venons de subir, on espérait que, selon la formule consacrée, « le temps se mettrait au beau ».

Effectivement, la journée de jeudi fut relativement belle.

C'est dire l'étonnement des cadurciens, lorsque vendredi matin, à leur réveil, ils virent les rues de la ville recouvertes d'une épaisse couche de neige.

Un vent assez froid n'a cessé de souffler dans la matinée, mais dans la journée, un pâle soleil a paru et fut suffisant pour faire fondre la neige et transformer les rues en paquets de boue.

Il y avait bien longtemps qu'à fin janvier on n'avait vu de la neige à Cahors !

Incendie

Jeudi, un commencement d'incendie a éclaté dans un immeuble de la rue Nationale. Mais ce n'était qu'un feu de cheminée. Beaucoup d'émotion, danger insignifiant.

Les voisins eurent tôt fait d'éteindre ce feu.

Trouvailles

Il a été trouvé : une écharpe en laine noire par M. Carratier, fontainier ; un portefeuille au nom de M. Bras, d'Arcambal, par M. Clary, rue des Mirepoises ; une clef, par M. Holzer ; une portemonnaie contenant une certaine somme d'argent, par Mlle Martinez-Rouffine ; une pince et un paquet d'étiquettes par M. Bris, rue Dominici.

Bal de bienfaisance

Le Comité départemental des Mutilés du Lot organise à l'occasion du tirage de sa tombola un bal de bienfaisance dans la salle du Palais des Fêtes le mercredi 9 février 1927 à 21 h. 30, sous la présidence effective de M. le Préfet du Lot.

Le prix de la carte d'entrée est fixé à 5 francs.

Les cartes peuvent être retirées soit au siège social du Comité, à la Préfecture du Lot, soit auprès des Membres du Comité ou chez M. Imbert, Boulevard Gambetta, à Cahors.

Le tirage de la tombola ayant lieu au cours de la soirée dansante du 9 février, toutes les personnes qui n'ont pas encore participé à la souscription publique du Comite sont invitées à se hâter de prendre des billets de souscription car *à partir du 30 janvier prochain, aucun billet ne sera mis en vente.*

Accident du travail

André Ferret, mécanicien chez M. Artigalas, a ressenti une violente douleur dans les reins, en soulevant un bidon d'essence.

Plusieurs jours de repos seront nécessaires.

Union vélocipédique de France

Sont nommés pour le Lot :

Chef délégué sportif

M. Julien Lacoste, 18, quai Ségur, Cahors.

Délégués sportifs

MM. Ch. Courdès, 4, place Marché, Cahors ; Jo Rousel, industriel, Martel ; Jules David, Touring Hôtel, St-Céré ; Maurice Herpin, place Carnot, Figeac ; Joseph Verdier, cutivateur, Lasbouygues, pas Saint-Daunès.

Chef consul

M. Joseph Barthès, 5, place Marché, Cahors.

Consul

M. Louis Vincent, rue Gambetta, Figeac.

Chef délégué militaire

M. Eugène Grangié, 18, rue Jacobins, Cahors.

Délégués militaires

MM. Jean Croissant, 9, place Thiers, Cahors ; Pierre Aussel, 1, place Henri-IV, Cahors.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 21 janvier 1927

COUPS ET BLESSURES

B... Paul, 28 ans, coiffeur à Gourdon, est poursuivi pour s'être disputé avec un de ses concitoyens auquel il a porté des coups. 10 francs d'amende.

OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR

Jean-Jules Maussac, 58 ans, cordonnier à Bétaille est inculpé d'outrages publics à la pudeur. 100 francs d'amende.

TROMPERIE SUR LE POIDS

Le tribunal condamne à 50 francs d'amende un boulanger de Cahors Pierre L... pour tromperie sur le poids du pain qu'il vendait.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE

Un jeune domestique Marcel Sudrie, de St-Michel-Loubéjou, a blessé, accidentellement, un de ses voisins. 30 francs d'amende.

PALAIS DES FETES

SAMEDI 22 -:- DIMANCHE 23 Janvier

3 grands galas

Salammbô

d'après l'œuvre célèbre de G. Flaubert
Un chef-d'œuvre français. — Un metteur en scène français. — Une interprétation de premier ordre française.

AU PROGRAMME

Grand steeple-chase *(plein air)*
Il ne faut pas s'amuser à jouer *(comique)*
— *ORCHESTRE* —

Salammbô passera en entier à chaque séance.

La semaine prochaine : **LES MISÉRABLES** d'après l'œuvre de Victor Hugo. Sur la scène : Roger Lafuge, baryton des Bouffes bordelaises dans son répertoire.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Dimanche 23 Janvier 1927 à 14 h. 30 au Stade Lucien Desprats

SARLAT 1 contre CAHORS 1

Le match de demain dimanche 23 courant sera certainement très suivi. Sarlat a toujours eu les faveurs du public Cadurcien et ils seront très nombreux ceux qui voudront se rendre compte des progrès réalisés par notre équipe première.

Espérons en la clémence du temps qui bouda par trop les réunions antérieures et souhaitons qu'un beau rugby soit pratiqué par les deux adversaires.

Prix des places : Tribunes, 3 fr., Entrées Générales, 2 fr.

Le comité.

A FIGEAC

Football. — Après leur beau succès de dimanche dernier, nos vaillants équipiers s'en iront sur la route du championnat disputer leurs chances aux redoutables St-Céréens sur leur terrain du Riol.

Nous engageons vivement les supporters figeacois à accompagner leurs favoris, sûrs d'avance qu'ils assisteront encore à une belle partie.

B. P. M. E.

Les examens sanctionnant la préparation militaire de la Jeunesse sont fixés au 12 et 13 mars 1927 pour la 1re session 1927.

Peuvent y prendre part :

1° *Les appelés*, c'est-à-dire les jeunes gens déclarés bons pour le service et nés entre le 1er Janvier et le 30 avril 1907.

2° Les jeunes gens ayant 18 ans révolus au moment de l'incorporation du 1er contingent 1927 qui, désireux de contracter *un engagement spécial dû par devancement d'appel* doivent posséder obligatoirement le B. P. M. E.

Avantages immédiats. — Pour les appelés, choix du régiment pour le 1er dixième du classement dans la liste des appelés de la subdivision.

Pour les engagés devançant l'appel, choix du régiment dans la liste donnée par le ministre avant l'incorporation. En raison du nombre relativement élevé des places disponibles dans les différents corps les possesseurs du B. P. M. E. ont la quasi certitude de choisir leur régiment d'affectation.

Des cours de préparation militaire existent dans les localités suivantes :

Cahors, Castelnau, Gourdon, Nozac, Souillac, St-Céré, Martel, Les Junies, Luzech, Puy-L'Evêque, Prayssac, Duravel, Soturac, Figeac, Gramat. Pour les jours et heures de séances s'adresser aux sociétés agréées de ces différentes localités.

Le lieutenant C. S. D. engage également les jeunes gens à préparer divers brevets de spécialité dont les examens auront lieu le 20 mars.

Armes montées, Tireurs classés, Grenadiers classés, Eclaireur-cycliste, Topographe, Gymnaste classé, Sports athlétiques, Boxeur, Lutteur, Aviron, Chars de combat, Lecteur au son, tambour, trompette, clairon classé, Sapeur-mineur, Sapeur de chemin de fer, Escrimeur, Colombophile, etc...

Les demandes d'inscription pour le B. P. M. E. et les divers B. S. devront parvenir au bureau du C. S. D. pour le 15 février 1927, dernier délai.

A. C. F. -:- T. C. F.

TERMINUS HÔTEL

RIGAUDIE Propr.

CAHORS

TOUT LE DERNIER CONFORT
Appartements avec Salles de bains
Chambres avec Cabinet de toilette
Radio-Concert - Garage fermé et chauffé

RESTAURANT *de 1er ordre*

CUISINE BOURGEOISE - CAVE RENOMMÉE
Spécialités pour NOCES et BANQUETS
-: SOIRÉE et LUNCH :-
Grande Salle -:- Salons particuliers
Prix modérés *Téléphone N° 50*

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 22 janvier 1927

Naissances

Laboudie Jean, rue des Orangers, 4.
Cappus Pierre, Pech d'Angély.
Peych Yvette, rue Nationale, 27.
Denjean Anne-Marie, rue Gustave-Larroumet, 5.

Publications de mariages

Déciemps René, boucher à Cahors, et Bouscary Renée, s. p., à St-Céré.
Savy Louis jardinier, et Roumègue Marie, s. p., à Cahors.
Couderc Jean, Fondé de pouvoirs de banque et Lalo Marcelle, s. p. à Bordeaux.

Décès

Asset Théodore, ingénieur des T. P. de l'Etat, en retraite 84 ans, rue des Cadourques, 2.
Manach Jean, s. p., 73 ans, rue Wilson.
Lagarrigue, Vve Tardieu, s. p., 76 ans, avenue de Toulouse, 9.
Cabanès, Vve Goulomès, s. p., 66 ans, rue P. Wilson.
Vinches Vve Marconnié, s. p., 81 ans, rue Wilson
Durand J.-Baptiste, retraité des Ch. de fer, 68 ans, rue Bouscarrat, 1.

Arrondissement de Cahors

Catus

La foire mensuelle. — Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, 205 à 240 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage ou de harnais, 4.500 à 6.000 fr. ; doublons, 3.500 à 4.500 fr. ; bouvillons, 1.000 à 1.600 fr. ; veaux de lait, 6 fr. 50 à 7 fr. le kilo poids vif. Marché aux moutons. Vente assez active. 200 à 225 fr. les 50 kilos. Moutons d'élevage, 130 à 180 fr. pièce. Brebis avec agneaux, 250 à 300 fr. Peu d'agneaux de boucherie.

Peu de porcs gras malgré l'annonce des primes. Cours variant entre 4 fr. 50 et 5 fr. le demi-kilo, viande nette : porcelets, 150 à 250 fr. pièce. Marché à la volaille. Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. ; dindons 4 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. 50 ; oies non plumées, 7 fr. ; canards, 7 fr. 25 ; pigeons 8 à 10 fr. la paire. Œufs 8 fr. la douzaine.

Foies gras, 18 à 20 fr. ; truffes 22 à 25 fr. le demi-kilo, selon qualité.

Marché aux légumes. Choux pommés, 1 fr. 50 ; carottes, navets, poireaux, 1 fr. 50 le paquet ; ails 3 fr. 50 les 25 têtes ; oranges, 0 fr. 60 ; pommes à couteaux 2 fr. la douzaine. Oignons et choux de printemps, plants 1 fr. 50 le paquet.

Vins. Les vins rouges sont assez demandés 450 à 500 fr. la barrique de 220 litres tous frais en sus. Vins blancs non cotés.

Fourrages. Foin, 18 à 20 fr. ; sainfoin, 19 fr. ; regain, 14 fr. les 50 kilos ; bois de chauffage, 30 à 35 fr. le stère ; fagots, 40 à 50 fr. le cent. Peu de sauvagines.

Beaucoup de marchands forains.

Albas

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Clavières, ancien négociant en vins des plus réputés au quai des Chartrons, à Bordeaux. M. Clavières se spécialisa dans la vente des vins de Cahors qu'il connaissait d'autant mieux que par sa mère, Mme Clavières, née Alibert, il était notre compatriote. C'est sur son initiative que nos grands crus de Combe-Nègre, Durroc, Labouyssette, Grand-Constant, Labarthe, firent prime comme marques connues sur le marché de Bordeaux, d'où nos vins partaient pour la Russie et autres pays du Nord.

M. Clavières était âgé de 84 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Douelle

Probité. — Mme Fernande Noël, modiste à Douelle ayant trouvé un excédent de 100 fr. dans sa caisse n'eut de cesse qu'après avoir trouvé le légitime propriétaire de cette somme, qui ne s'était pas encore aperçu de sa méprise, méprise provenant de l'adhérence trop forte de deux billets de 100 fr. neufs.

Nous adressons nos félicitations sincères à cette honnête commerçante.

Puy-l'Evêque

Syndicat régional agricole. — Les membres du S. R. A., ainsi que tous les propriétaires susceptibles de s'y intéresser, sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 23 courant, à 14 heures, à la

mairie de Puy-l'Evêque, salle de la justice de paix.

Ordre du jour : Situation financière ; élections du bureau.

A l'issue de la séance aura lieu l'assemblée générale des actionnaires de la cause locale de Crédit agricole mutuel de Puy-l'Evêque, où il sera procédé au compte rendu de l'exercice 1926 et au renouvellement du bureau pour l'exercice 1927 (Communiqué).

St-Géry

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret, le décès de Mme Dumoulin, femme de M. Dumoulin, receveur de l'enregistrement et du timbre à Bretenoux (Lot), prématurément enlevée à l'affection des siens, presque subitement. Il y a quelques mois à peine, M. Dumoulin était receveur à St-Géry, où il a exercé ses fonctions pendant quatre ans.

Nous adressons à M. Dumoulin et à sa famille nos vives condoléances.

St-Cirq-Lapopie

Obsèques. — Le 18 janvier, ont été célébrés, à Saint-Cirq-Lapopie, au milieu d'une nombreuse assistance les obsèques de Mme Marie Lagarrigue veuve Tardieu, décédée à Cahors, à l'âge de 77 ans, des suites d'une longue maladie.

La défunte jouissait de l'estime et de la sympathie de tous et nous offrons en cette douloureuse circonstance nos sincères condoléances à sa famille.

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique concitoyen M. Batiste-Alfred Labro domicilié à Castant, commune de Saint-Cirq-Lapopie, avec la gracieuse Mlle Joséphine Lagrèze, résidant à Maxou.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

SECRÉTAIRE

Situation procurée

à la personne qui suit par correspondance le cours spécial des

ECOLES PIGIER, 58, rue de Rivoli, PARIS

4 fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer

— ENVOI GRATUIT DU PROGRAMME —

Arrondissement de Figeac

Figeac

Foot-ball. — Voir à la chronique « Les Sports » le compte rendu complet du match de dimanche.

Etat-civil du 14 au 21 janvier. — Naissances : Lavastrou Jules ; Jouhanet Jacques ; Tillet André ; Bauville Jean-Pierre.

Décès : Genot Auguste, 83 ans ; Cros Virginie, Vve Frécou, 72 ans ; Touron Marie, épouse Allègre, 89 ans ; Auger Jean, 76 ans ; Caussanel Marie, Vve Nasterg, 76 ans ; Lacam Marie, Vve Boudourquié, 77 ans ; Siméon Marie, Vve Lacombe, 75 ans ; Ajonc Marie, épouse Tanié, 56 ans ; Sembat Marguerite Vve Marty, 77 ans ; Bataillou Pauline, Vve Bennet, 66 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

St-Félix

Subvention. — A la suite de leurs démarches, MM. Loubet, Sénateur-Questeur et Bouat, Député, viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture, la lettre que nous publions ci-après :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de relèvement de subvention formée par un groupe de propriétaires de la commune de St-Félix en vue de la réfection du chemin rural de Saint-Rames.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux intéressés, réunis depuis en association syndicale, une subvention dont le taux reste fixé au 1/3 des dépenses, mais dont le maximum, arrêté par décision du 12 février 1925 à 18.866 fr. est porté à 20.666 fr., soit une augmentation de 1.800 francs.

« Veuillez agréer, etc...

« *Le Ministre de l'Agriculture,*

« H. QUEUILLE ».

Démographie. — C'est avec satisfaction que nous constatons à l'état civil de notre commune, pour l'année 1926, 14 naissances sur 5 décès.

Puisse cette réconfortante statistique se renouveler tous les ans parmi nous et s'étendre dans notre pays.

Tauriac

Subvention. — Nous sommes heureux de publier ci-après une lettre que MM. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-Questeur, viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture :

«Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Tauriac, en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de Puybrun à Bétaille.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 15.500 francs.

« Veuillez agréer, etc...

« *Le Ministre de l'Agriculture,*

« H. QUEUILLE ».

Nous remercions bien vivement nos dévoués Représentants de l'heureux résultat de leurs démarches.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Chemin rural. — A la suite de démarches faites par M. le maire de Gourdon auprès de MM. les Parlementaires du Lot en faveur d'un groupe de propriétaires de notre commune pour l'obtention d'une subvention destinée à la réfection du chemin rural de Maillol, la lettre suivante de M le Ministre de l'Agriculture a été transmise à M. Davidou, maire, par nos dévoués sénateurs et députés :

Paris, 15 janvier 1927.

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Gourdon en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de Maillol.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à ces propriétaires une subvention payable dans la limite des disponibilités budgétaires s'élevant au tiers des dépenses qui seront réellement faites ; le minimum de cette subvention étant fixé à 11.666 francs.

Le Ministre de l'Agriculture,

QUEILLE.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Dardenne qui assurera le service lundi 23 janvier.

Un vol. — Tout récemment, un malfaiteur s'est introduit chez M. Bergougnoux, boucher, à Bétaille. Après avoir essayé en vain d'ouvrir le tiroir-caisse, il a fait main-basse sur le sac à main de Mme Bergougnoux et a emporté le contenu, environ 100 fr.

Dérangé par la rentrée de M. Bergougnoux, il n'a pu commettre d'autre méfait.

La gendarmerie fait une enquête.

Un beau coup de fusil. — Dans une partie de chasse, un sanglier du poids de 70 kilos a été abattu dans le bois du Frau, commune de Montfaucon, par MM. Jean Rigal, Emile Delpech et Jacques Couderc.

Nos félicitations aux habiles chasseurs.

St-Cirq Souillaguet

Les sangliers. — Les sangliers continuent à faire des ravages dans notre région. Jamais on n'en avait tant vu.

M. Thières, de Saint-Cirq-Souillaguet, en a tué un pesant 40 kilos et M. Capy, de Gibaut, commune de Payrignac, un autre de 45 kilos. Ce sont là de belles chasses.

Nos félicitations à ces intrépides chasseurs.

Martel

Manifestation de sympathie. — A l'occasion de la retraite par limite d'âge, que prend M. Bouyssonnie, conducteur des ponts et chaussées, ses agents et subordonnés du canton lui ont offert dimanche dernier un banquet d'adieu. La plus grande cordialité ne cessa de régner parmi les convives, qui firent honneur aux mets succulents que le patron de l'hôtel du Lion-d'Or avait préparés.

Au nom de ses collègues, M. Crémoux, chef cantonnier a souhaité longue et bonne retraite à M. Bouyssonnie.

Cambriolage. — Les cambrioleurs se sont introduits dans la coquette petite villa appartenant à M. Galtier, négociant à Paris.

Cette villa située tout près de la gare de Martel, n'est habitée que quelques mois pendant l'été. Mme Bourty métayère de M. Galtier ayant eu à rentrer dans la villa s'aperçut que la porte en avait été forcée au moyen d'un levier. La gendarmerie prévenue aussitôt, a reconnu que tout l'intérieur avait été bouleversé. Une enquête est ouverte. On attend l'arrivée de M. Galtier prévenu aussitôt, pour connaître l'importance des dégâts.

Jusqu'à preuve du contraire, le vol paraît peu important.

Payrac

Poignée de nouvelles. — Nous apprenons les fiancailles de Mlle Blanche Picaud, petite-fille de feu M. Justy et de Mme, avec M. Hem, fils de l'honorable chef de gare de Lamothe-Fénelon.

Félicitations et vœux de bonheur.

— La grippe qui sévit ne présente aucune gravité étant données les magnifiques et exceptionnelles conditions de salubrité de notre localité.

Salviac

Le mauvais temps. — Après les pluies torrentielles des jours derniers, le froid a fait une nouvelle offensive, la neige est tombée à gros flocons dans la nuit de jeudi à vendredi, mais le soleil a fondu rapidement les flocons blancs dans la matinée, une bise glaciale souffle du nord-ouest.

L'hiver est encore rigoureux et cependant la Chandeleur approche annonçant habituellement des jours plus longs et moins mauvais.

On réclame. — Ne serait-il pas possible d'empierrer certains passages de la rue Basse où se trouvent de larges flaques d'eau situées dans les trous creusés dans la chaussée par le passage des véhicules ?

Nous sommes persuadés que dès la session de février, le Conseil municipal de Salviac prendra des mesures nécessaires pour faire les réparations à cette voie à la demande des usagers de cette rue passagère.

Si le mauvais entretien des rues est la cause d'accidents de la circulation la commune en encourra la responsabilité.

Dégagnac

Lendemain de grève. — La grève est finie, et aujourd'hui, comme avant la grève, le pain de fantaisie et le pain blanc de consommation courante se payent au prix de la taxe maxima ; après comme avant, les boulangers sont tenus de faire le poids ; après comme avant, les boulangers continuent de panifier les farines fournies par les clients.

Alors !

Et bien ! Avant l'arrêté municipal, cause de la grève, les boulangers vendaient à leur clientèle, à un prix inférieur à la taxe, un pain gris dit pain de ménage, qu'il leur est aujourd'hui interdit de vendre.

Cette interdiction, imprévue, n'est pas à l'avantage des boulangers, mais, nous constatons aussi qu'elle n'est pas profitable aux familles d'un budget limité, ni à ceux qui, par goût, préfèrent pour la soupe, ce pain de qualité inférieure qui ne renferme d'après l'analyse faite, rien de nuisible à la santé.

Il y en a qui pensent qu'une taxe mieux étudiée et établie dans un cadre moins étroit, aurait donné de meilleurs résultats, car les boulangers ayant plusieurs cordes à leur arc, on est tenté de dire :

Que les « roulés » ne sont pas toujours ceux qu'on pense !...

Réunion. — Dimanche a eu lieu à la mairie, sous la présidence de notre ami, M. Miquel Basile, une réunion de la F. O. P. au cours de laquelle l'ordre du jour suivant a été voté :

Les victimes de la guerre réunies à la mairie de Dégagnac, le 16 janvier 1927, émettent le vœu, que toutes menaces de révision des pensions soient écartées et qu'elles soient réajustées au coût de la vie ; adversaires acharnées de la guerre s'engagent à soutenir les efforts du gouvernement pour écarter toutes les menaces de conflit et se séparent au cri de :

A bas toutes les guerres !

Chronique Agricole

Livraisons de nicotine aux Agriculteurs et Syndicats agricoles

Le comité technique de l'exploitation industrielle des tabacs a adopté un programme de fabrication d'achat et de vente des produits nicotineux qui permettra de fournir aux agriculteurs et aux syndicats agricoles seulement, dès la prochaine campagne de vente, toutes les quantités de ces produits dont ils pourront avoir besoin pour l'employer comme insecticide.

Pour permettre l'exécution de ce programme, qui comporte l'achat à un prix très élevé d'une certaine quantité de produits nicotineux d'origine étrangère, il a été nécessaire de fixer de nouveaux prix de vente qui sont les suivants :

Jus titrés de tabac d'une teneur comprise entre 8 et 20 grammes de nicotine par litre. Prix du kilo de nicotine : Aux agriculteurs, 90 francs ; aux syndicats agricoles, 40 francs.

Jus spéciaux de 1,075 de densité préparés à la manufacture de Nice pour les traitements des cultures florales. Prix par litre : Aux agriculteurs, 1,80 ; aux syndicats agricoles, 1,60.

Extraits titrés de nicotine contenant 500 grammes de nicotine par litre : Bidons de 5 litres, 400 francs ; bidon de 1 litre, 85 francs ; bidon de demi-litre, 45 francs ; ces prix pour les agriculteurs.

Pour les syndicats, le prix du bidon de 5 litres est de 375 francs et celui du bidon de 1 litre, de 80 fr.

Ces prix se substituent à ceux qui étaient prévus à l'arrêté ministériel du 9 mai 1926, ainsi qu'au décret de la même date.

Pour bénéficier des accords intervenus entre l'administration des finances et celle de l'agriculture, d'après lesquels toute la nicotine des manufactures de l'Etat est répartie entre les agriculteurs, les intéressés devront adresser leurs commandes aux directeurs des services agricoles de leur département, avant le 15 février, dernier délai.

Lesdits accords ne visent exclusivement que les extraits titrés à 500 grammes de nicotine par litre.

Chaque commande portera sur les besoins d'une année : 1er mars 1927 au 1er mars 1928, et sera exécutée intégralement.

Les intéressés indiqueront les périodes mensuelles ou trimestrielles de livraison et les entrepreneurs des tabacs auprès desquels ils entendent prendre livraison.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 20 janvier 1927

La Chambre discute le projet de loi adopté par le Sénat modifiant la loi du 6 juillet 1925 ayant pour but d'autoriser la revision des prix des baux à long terme.

M. Rollin soutient un amendement tendant à préciser que les baux antérieurs au 24 octobre 1919, modifiés postérieurement à cette date, ne seront pas soumis à revision.

M. Barthou combat l'amendement qui est repoussé par 370 voix contre 196. L'article est voté.

Sur l'article 1 *bis*, un amendement de M. Pernot est rejeté. La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

M. Lafont pose une question au Garde des Sceaux sur les pouvoirs donnés aux agents de la force publique en matière de contravention. Il s'agit du décret qui autorise les agents à percevoir immédiatement les contraventions.

M. Barthou répond que le contrevenant a la faculté de payer le montant de l'amende : le paiement immédiat a l'avantage de couper court à toute procédure.

Tirages financiers

du 20 janvier 1927

VILI E DE PARIS 1871

Le numéro 679.915 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs :

41.353, 1.288.820

Dix numéros gagnent chacun 10.000 fr. ; soixante-quinze numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

L'Italie voudrait stabiliser

Londres. — On croit dans les milieux diplomatiques prochainement de Londres à un emprunt de stabilisation.

En Chine

Les Etats-Unis prennent d'importantes mesures de précaution

Washington. — Le fait que le gouvernement américain a ordonné à son ambassadeur en Chine de rentrer à Pékin est considéré comme un signe de l'anxiété du Département d'Etat au sujet des événements de Chine.

Plusieurs détachements d'infanterie américaine stationnés à l'île Guam ont reçu l'ordre de partir pour les Philippines.

Le département de la marine annonce que l'objet de ce déplacement est d'avoir des troupes plus près de la Chine en cas de nécessité.

Vingt six navires américains sont actuellement dans les eaux chinoises et dix-sept autres unités navales aux Philippines attendent l'ordre de partir pour la Chine.

Champion du monde de la boxe

New-York. — Le match de boxe qui eut lieu hier soir pour le titre de champion du monde des poids-plume entre Elly Clark, champion d'Europe, et La Barba se termina par la victoire aux points de ce dernier qui conserve son titre.

A la Ligue des Droits de l'Homme

Paris. — Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a procédé à l'élection de son Vice-Président en remplacement de M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, appelé à la Présidence.

Par 23 voix sur 25 votants, M. Langevin, professeur au Collège de France a été élu.

LES CHANGES

A onze heures, on cotait :

La Livre : 122 fr. 56.

Le Dollar : 25 fr. 25.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Georges REYJAL, Inspecteur de contrôle de l'Etat sur les chemins de fer, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Monsieur Jean REYJAL ;

Monsieur et Madame Jules TAULE ;

Madame et Monsieur André TEYSSÈDRE et leurs enfants ;

Madame Veuve TRILLAT ;

Monsieur Edouard TRILLAT ;

Les familles DUMAS, LASSALLE, LESTRADE, SOULHAC, FARGES, COSTES ont la douleur de vous faire part de la mort de

Madame Georges REYJAL

Née Marguerite TAULE

leur épouse, mère, fille, belle-fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 22 janvier 1927, dans sa 47e année, munie des sacrements de l'Eglise ;

Et vous prient d'assister à la levée du corps qui aura lieu le lundi 24 janvier à 7 h. 1/2 du matin, 7, Allées Fénelon.

L'inhumation aura lieu à Turenne (Corrèze).

Il ne sera pas fait d'autre invitation, le présent avis en tenant lieu.

AVIS DE DÉCÈS

Madame F. FOURÈS, née GOULOUMÈS ; Monsieur F. FOURÈS, ébéniste et leurs enfants, Jean et Madeleine.

Madame P. TERRIÉ, née GOULOUMÈS ; Monsieur P. TERRIÉ, à Paris, et leur fils Jean.

Les familles CABANÈS, DUNOYER à Gourdon, PACHENT à Frayssinet-le-Gélat et tous les autres parents

Font part à leurs amis et connaissance du décès de

Madame Elisa CABANÈS

Veuve J. GOULOUMÈS

décédée à Cahors, le 19 janvier 1927.

Les obsèques ont eu lieu à Gourdon, le jeudi 20 Janvier 1927.

AVIS DE DÉCÈS

Madame AMBLARD, née POUSSOU ;

Madame et Monsieur AMBLARD et leur fille, à Saint-Quentin ;

Monsieur et Madame BOURQUIN, née POUSSOU ;

Madame et Monsieur POUSSOU et leurs enfants, à Libos,

Et tous les autres parents

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean AMBLARD

Retraité du P. O.

leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère et oncle, décédé subitement le 21 janvier 1927, dans sa 70e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 23 janvier 1927, à 13 h. 30, en l'église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, rue du Portail-Alban.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

TOLERIE, CHAUDRONNERIE FER & CUIVRE

TOLERIE AUTOMOBILE

Soudure autogène tous métaux

A. LASCOUX

ATELIERS chez MARMIESSE, Cycles

Place Saint-James — CAHORS (Lot).

Soyez prudents

Soyez prudents et prenez pendant les temps froids un fortifiant pour éviter toux, rhumes et bronchites. Parmi les nombreux toniques qui existent, nous signalons l'efficacité de la Quintonine qui versée dans un litre de vin de table donne un excellent vin fortifiant. La Quintonine vaut seulement 4 fr. 50.

Pharmacie Orliac à Cahors.

MESDAMES !

pour **vos nouvelles toilettes**

adressez-vous à

Mademoiselle J. LIAUZU

Ex-coupeuse à la « Femme Chic »

Sortant des Maisons « Bear »

et « Madeleine et Madeleine » de Paris

13, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

HENRY SOURDOIRE

Ex-Coupeur de Grandes Maisons

..... PRÉVIENT .....

sa nombreuse clientèle que

SON SALON DE MESURE

est transféré, mêmerue, même N°,

mais au

1er ÉTAGE

H. SOURDOIRE, 4, Rue Président-Wilson

CAHORS

AVIS

Si vous voulez construire économiquement, bâtissez en grosses briques creuses. Vous obtiendrez une construction moins chère qu'avec les blocs ou agglomérés de ciment, de plus les briques étant cuites ont la propriété d'être d'excellents isolants de la chaleur, du froid et de l'humidité, tandis que le ciment en est un parfait conducteur.

Pour tous renseignements, s'adresser **SCIERIE DE LA GARE**, Avenue de la Petite-Vitesse, Cahors.

PAS DE BON CORDONNIER

à Cahors, dites-vous, parce que fatigués de changer pour trouver plus mal. Mais avez-vous pensé à **GABRIEL ?** Allez-y aujourd'hui même : les nouveaux clients sont aussi bien reçus que les anciens et vous serez agréablement surpris d'avoir enfin trouvé l'ouvrier qui fait du travail soigné, solide, à des prix modérés et dans les 48 heures.

GABRIEL, 14, Place des Petites-Boucheries (Bien faire attention au N°).

FERMIER OU MÉTAYER DEMANDÉ

pour une propriété de 32 hect. 9, attenant aux habitations, 4 1/2 de prairie bonne qualité, belle récolte de noix, pacages clôturés pour le troupeau, vignes et truffières. Offres généreuses.

HIRONDE Frédéric, *CARENNAC (Lot)*

A CÉDER

A CAHORS

PETIT FONDS D'EPICERIE

S'adresser à **J. CAPUS,**

2, rue Jean-Caviole, CAHORS

PERDU

Il a été perdu de la Place du Marché à la Gare, en passant par la Chartreuse, une housse de sac aux initiales J. G.

Prière à la personne qui l'a trouvée de la rapporter chez M. GUYOU, Place du Marché.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ouverture de la liquidation Judiciaire du sieur Fernand LABROUE, forgeron-mécanicien, demeurant à Pélacoy, Commune de Francoulès.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre : **Le deux février mil neuf cent vingt-sept,** jour de mercredi, à treize heures trente,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice,

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,

E. MANEYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

LES PILULES DU LABOUREUR

sont préparées avec l'extrait total des plantes qui composent **LA TISANE DU LABOUREUR.** Ces deux produits sont le remède souverain *contre la CONSTIPATION.*

Tisane du Laboureur 1 fr. 25 l'étui impôt en plus | **Pilules du Laboureur** 4 fr. la boîte impôt en plus

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Préparation et Vente en gros : **Bassouls-Dumayne**

Pharmacien à Perpignan

Envoi d'une boîte échantillon contre 1 fr. 10 en timbres-postes

T.S.F. L'AGRÉABLE L'UTILE

Egayez vos foyers ! Charmez les longues soirées d'hiver. Emerveillez vos amis. Le dancing, le théâtre, le concert, les meilleurs musiciens, les meilleurs conférenciers.... **chez vous.**

Pour une dépense relativement minime l'AUTO GARAGE ARTIGALAS met à votre disposition les postes les plus modernes les plus simples, les plus pratiques, les mieux compris.

ECRIVEZ AUJOURD'HUI MÊME

à

M. ARTIGALAS 103, Boulevard Gambetta, CAHORS

NOTA. — Tous nos appareils sont strictement garantis et laissés aimablement 15 jours à l'essai.

UNE BONNE NOUVELLE !

La **MAISON TARDIEU** informe sa nombreuse clientèle, qu'elle ouvre un **magasin de fleurs,** à l'instar des grands fleuristes de Paris

Rue Président-Wilson

(à l'ancien Magasin de la Femme Chic)

à partir du Samedi 22 janvier prochain

HORLOGERIE - SUISSE

1 *bis*, rue du Portail-Alban, CAHORS

GRAND ASSORTIMENT

d'Horlogerie — Bijouterie — Joaillerie

Orfèvrerie — Lunetterie

Maison de Confiance vendant le meilleur marché

Achat d'or et d'argent, vieux dentiers

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS

Richard JAKUBOWSKI, *Horloger-Bijoutier*

AVIS

Pour répondre aux besoins de leur bonne clientèle, MM. **Arsène DELCROS et BOULVE gendre** informent le public qu'ils ont installé à leur magasin, rue Blanqui, 19, le téléphone n° 175 et recevront toute communication pour commandes et renseignements concernant les travaux de *Peinture, Vitrerie, Papiers peints, encadrements et décors.* Toute satisfaction sera donnée aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.

T.S.F. Avant d'acheter un Poste vous avez le plus grand intérêt à lire la brochure :

Pour avoir un Poste parfait, Que faut-il faire ?

PAR

A. POUJADE, Pharmacien

Rédacteur de « L'Antenne »

LUZECH (Lot)

Envoi contre : 2 fr. en timbres-postes

Vous vous éviterez bien des ennuis et réaliserez une grosse économie.

MEUBLES

COMBROUSE Fils

3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher - SALLES à manger

SIÈGES - GLACES - LITERIE

Lavabos — Petits Meubles

Dépositaire des Sièges STELLA

FABRICATION GARANTIE

Prix Exceptionnels

AVIS

M. **BOUYGUES,** Entrepreneur, prévient le public que depuis le 1er décembre, il est concessionnaire des **scories provenant du dépôt de Cahors.**

Pour tous renseignements concernant vente de **sable, gravier** et **scories,** *s'adresser rue Joachim-Murat,* CAHORS.

Maximum de Récoltes dans vos Jardins et Cultures, les plus beaux Légumes, Fruits, Fleurs, en lisant

L'Almanach du Jardinier

Adressé gratis et franco

par **Ch. Lemaire,** Grainier

103, Boul. Magenta, Paris

A VENDRE

CALÈCHE et HARNAIS en bon état

S'adresser à **M. ALARY,**

à SALVIAC (Lot)

MAGASIN A LOUER

— de suite —

EMPLACEMENT UNIQUE

S'adresser au Bureau du Journal

FAITES VOS CONSERVES AVEC

Fermeture sans soudure. Ouverture facile Sert indéfiniment.

EN VENTE: chez tous les bons Quincailliers.

Notre recueil de recettes gratis sur demande.

ETABTS V. LABARRÈRE 65,67 Bd Antoine Gautier. Bordeaux.

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

Henri LAURENS, *Editeur*, PARIS

En vente : **A CAHORS**
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Cahors-en-Quercy
(avec dessins de Mlle Alice Milliochau)
1 vol. Prix..... **6 fr.**

En vente : **A Cahors**
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

Vient de Paraître

EUGÈNE GRANGIÉ

Gracieuse au béret bleu.....
Roman Basque
1 vol. Prix : ..... **7 fr. 50**
J. PEYRONNET, Editeur, 7, rue de Valois
— PARIS —
En vente : **A CAHORS**
Librairie MEYZENC, Bd Gambetta, 36
Librairie GIRMA, Bd Gambetta, 24

LA MODE PRATIQUE

rend
la vie moins chère
en vous donnant le moyen de faire à la maison tous vos vêtements, prolonger leur durée, exécuter vous-même les petites réparations du home, etc.
Grâce à la
Mode Pratique
vous travaillerez sans rien gâcher, vous économiserez du temps et de l'argent.
Abonnement : Un an, 52 Nos ; France, 30 fr.
HACHETTE

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

AFFICHES ILLUSTREES

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIIIe), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à 5 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Toutefois, des réductions de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 par exemplaire seront consenties aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 3 ou de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi :

3, 4 ou 5 affiches, 4 fr. 75 l'exemplaire.

6 affiches et plus 4 fr. 50 l'exemplaire.

(frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 3 fr. 50 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

L'Amérique du Sud
Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies *Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis*, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

CHAPELLERIE LÉO
18, Rue Clemenceau
Article réclame de la semaine
Chaussettes fantaisies
6 francs

Tous procès à forfait. **Sans avances. Sur toutes places.** Constitution en Société de tte. aff. faisant bénéfices. **OMNIUM JURIDIQUE**, 62, r. Caumartin, PARIS.

CENTRALE DE LA SAUVAGINE
FONDÉE en 1920
27, Rue Ginoux, PARIS-15e - Tél. Vaugirard 11-73
Achète Peaux Hiver suivant taille

MARTRES (Gorge jaune)	Fr. 400 »
FOUINES (Gorge blanche)	300 »
PUTOIS	70 »
RENARDS Alpes	100 »
— autres montagnes	80 »
— Plaine	50 »
LOUTRES	175 »
TAUPES Hiver (Cuir blanc)	1.80
BLAIREAUX	30 »
CHATS sauvages	15 »
— domestiques	4 »
BELETTES	6 »
HERMINES	12 »
ECUREUILS	6 »
LAPINS	Au cours du jour

Frais d'envois remboursés. Paiement au comptant
Prix susceptibles de changements.
— Nouveaux cours signalés sur demande. —

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le Dr ORTEL, *Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris,* **écrit :**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes,** de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, *97, Boulevard Gambetta, CAHORS*

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

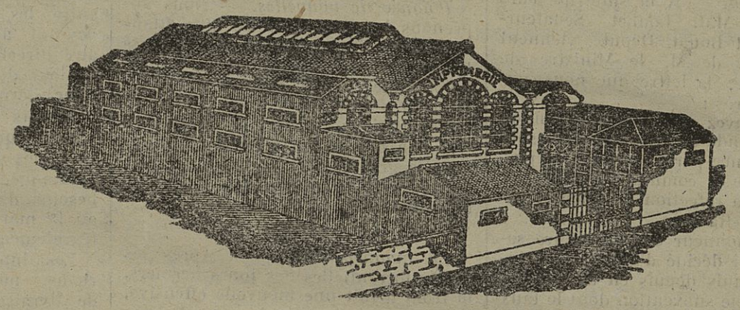

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

Feuilleton du « Journal du Lot » 30

La Châtelaine de Shenstone

PAR

FLORENCE BARCLAY

JIM AIRTH DÉCIDE

CHAPITRE XIX

Myra se redressa ; sur son visage éclatait la résolution d'une femme qui veut sauver sa vie et son bonheur.

— Vous êtes l'homme dont le petit doigt m'est plus cher que n'a jamais été la personne entière d'une autre créature humaine. Pouvez-vous croire, Jim, que je vous renoncerai à cause d'un évènement qui s'est accompli dans le passé, avant que nous nous soyons rencontrés ? Ah ! comme les hommes connaissent peu le cœur d'une femme ! Vous dirais-je qu'après le premier choc étourdissant, et ma compassion infinie pour vous, mon sentiment fut une immense reconnaissance ! Savoir enfin ce qui était intervenu entre nous, et savoir que c'était un fantôme sorti du passé, rien de vrai et de tangible, aucun tort, de ma part, vis-à-vis de vous, aucun de la vôtre à mon égard, rien qui dût nous séparer.

Jim Airth relâcha son étreinte, et prit les poignets de Myra, appuyant les petites mains contre sa poitrine, puis avec une tristesse muette plus éloquente que les paroles, il plongea ses regards dans ceux de la jeune femme.

— Ma pauvre petite fille, dit-il enfin, il m'est impossible d'épouser la veuve de lord Ingleby.

La force de sa volonté domina celle de Myra, et de même que dans la baie du Fer-à-cheval, ses craintes féminines avaient été dissipées par l'indomptable courage de Jim, de même elle éprouva que sa confiance fléchissait devant cette implacable résolution. Pour se reprendre un peu, elle retira ses mains, et se tourna vers le canapé.

— Oh ! Jim, dit-elle, asseyez-vous, et causons un moment.

Elle s'enfonça dans les coussins, et attirant à elle une coupe remplie de roses, y enfouit son visage, dans la crainte de rencontrer encore la tristesse insondable des yeux de Jim.

Jim Airth s'assit, dans le fauteuil laissé vacant par lord Ingleby et Tom.

— Ecoutez-moi, mon amie, dit-il, je n'ai pas besoin de vous implorer de ne jamais mettre en doute mon amour. De moi à vous, ce serait absurde. Je vous aime comme je ne croyais pas qu'un homme pût aimer une femme. Je vous aime d'une façon telle que chaque fibre de mon être, nuit et jour, sera affamée de vous, dans toutes les années à venir ! Enfin ! il aurait toujours été dur pour moi de me tenir dans les souliers d'un autre homme, et de prendre ce qui lui avait appartenu. Je ne sentais pas cela quand je croyais venir à la suite du sergent O'Mara, parce que j'étais persuadé, qu'en toutes choses, il avait dû demeurer loin de vous. J'aurais pu, en d'autres circonstances, me décider à venir après Ingleby, parce que j'aurais compris qu'il n'a jamais su éveiller en vous un amour comme celui que vous éprouvez pour moi ; ses richesses ne m'auraient pas pesé, puisque le hasard fait que j'ai, moi aussi, des terres et des maisons, où nous aurions pu vivre. Mais me tenir dans les souliers du mort, quand je sais qu'il est mort d'un acte de ma main, prendre la veuve d'un homme, quand, sans ma folle imprudence, elle eût été encore la femme de cet homme, Myra, je ne pourrais le faire ! Même avec notre grand amour, ce n'eût pas été le bonheur. Pensez-y, pensez-y. Si, au moment où, sous l'œil de Dieu, nous nous serions trouvés côte à côte dans l'église, et qu'une voix solennelle nous eût adjurés de répondre avec la même sincérité qu'au jour du jugement, alors que le secret de tous les cœurs sera révélé, et de déclarer si nous ne connaissions aucune raison qui pût nous empêcher d'être unis en mariage, il m'aurait fallu crier : « Son mari est mort de ma main. »

Myra leva vers Airth des yeux effrayés...

— Ou, si je parvenais à rester muet sous cette épreuve, qu'adviendrait-il à l'instant où l'Eglise m'ordonnerait de prendre votre main droite dans ma main droite. Myra, ma main droite...

Elle se leva et d'un geste rapide vint s'agenouiller devant lui. Elle s'empara de sa main et la couvrit de larmes et de baisers, et sanglotant, la pressa sur son cœur.

— Bien-aimé, dit-elle, je ne vous demanderai jamais de faire pour moi ce que vous croirez impossible ou coupable. Mais, en ceci, je sais que vous vous trompez, je ne veux pas argumenter. Je ne puis mettre mes raisons en paroles. Mais je sais que notre amour vivant doit compter avant les évènements d'un passé mort. Michel a perdu la vie par accident. Que cet accident ait été causé par une erreur de votre part, cela est terriblement dur pour vous. Mais il n'y a pas de faute morale. Je suis certaine qu'aucune malédiction ne peut demeurer sur personne par suite d'un accident involontaire. Oh ! Jim, ne pouvez-vous envisager les choses raisonnablement.

— Je les ai envisagées raisonnablement — après un temps — jusqu'à hier, dit Jim Airth. Oh ! Myra, laissez-moi vous dire, je n'ai jamais pu le confier à personne. Retournez vous asseoir, je ne puis vous permettre de rester ainsi à genoux. Asseyez-vous et laissez-moi vous dire tout.

Lady Ingleby se leva à l'instant, et s'assit, puis tourna ses yeux aimants vers la tête inclinée ; toute sa pensée était pour la souffrance de celui qu'elle aimait.

Jim Airth commença à parler d'une voix sourde, hanté par l'horreur du souvenir évoqué.

— Je vois encore la scène. La petite tente étouffante, la lumière cachée. Déjà j'étais malade de fièvre, et je travaillais avec une température de 40 degrés. Je n'avais pas dormi depuis deux nuits. Je savais que j'aurai dû m'arrêter et céder ma place à un camarade, mais Ingleby et moi avions préparé la chose ensemble, et j'étais enragé à la réussir... Notre petit arrangement, qu'on tenait dans une main, ferait une meilleure et plus sûre besogne qu'une demi-douzaine de gros canons.

« Il y eut une longue attente, après qu'Ingleby, et l'autre camarade — c'était Ingram — m'eurent quitté. Cathcart, qui était resté avec moi, entrait et sortait de la tente ; il ne pouvait rester deux minutes au repos, il avait peur de manquer la « vague » d'assaut.

« J'étais donc seul, quand vint le signal. Nous sûmes après, qu'Ingram avait rampé hors du tunnel, et était allé porter un message à un poste voisin. Ingleby était donc seul aussi. Il donna le signal « placé » comme convenu. Je compris « feu », et j'agis instantanément ; je ne l'avais pas fait, que mon erreur m'apparut. Mais au même instant vint le roulement de tonnerre, et la chaude nuit silencieuse fut changée en un enfer. Je sortis comme un fou de la tente, criant et appelant Ingleby... Dieu puissant, quelle scène, les « tommies » hurlant et jurant, les hordes de visages diaboliques se riant de nous, car derrière leur rempart, il y en avait un autre, d'une épaisseur double, et nous n'avions pas pris Targai ! Après, si je n'avais pas de suite confessé mon erreur, personne n'aurait jamais su comment la chose était advenue. Même alors, ils essayèrent de me persuader que l'erreur avait été dans le signal ; mais je savais le contraire, et sur place il fut impossible de trouver des preuves tangibles de ce qui s'était passé... Quand tout fut fini, il y eut des manquants, qui n'étaient pas parmi les morts. Ils avaient dû être faits prisonniers. Dieu seul connaît leur sort, pauvres garçons. Cependant je les enviais ; car lorsque la bagarre fut calmée, commença mon enfer.

« Myra, j'aurais donné ma vie pour revenir sur cette minute, ô seigneur Dieu ! pendant ces nuits et ces jours j'ai connu le désespoir. J'étais en proie à la fièvre, et ils m'enlevèrent mon sabre, mon fusil et mes rasoirs. Je ne comprenais pas pourquoi, parce que même le désespoir ne me donnerait pas ces idées. Mais, si un camarade avait pu entrer dans ma tente, et me dire : « Vous n'avez pas tué Ingleby, il vit et va bien, » j'aurais volontiers donné ma vie pour ce moment de soulagement. Hélas ! aucune souffrance dans le présent ne peut anéantir une erreur commise. Bref, je me remis de ma fièvre ; il fallait vivre, et je ne suis pas de ceux qui nourrissent des idées morbides.

(*A suivre*)